

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EXPERTS-COMPTABLES RETRAITES
200- 216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Procès-Verbal du conseil d'administration du 6 avril 2023

Version 4

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est tenu en présentiel le 6 avril 2023 à Nancy à la CCI Grand Nancy 53, rue Stanislas.

La feuille de présence comportant 11 administrateurs titulaires et 4 suppléants en remplacement de 4 administrateurs titulaires et faisant état de 15 voix et 2 invités, est validée par le Président

Le Conseil peut délibérer conformément à l'article 9 des statuts précédemment approuvés.

Alain Rolland remercie Jean-Luc Chevy et toute son équipe de nous accueillir à Nancy et d'avoir organisé visites et temps de détente dans cette belle ville.

Puis le Président procède à l'examen de l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil du 2 février 2023**

Chaque participant a reçu le projet de procès-verbal préparé par la Secrétaire et revu par le Président. Le procès-verbal du CA du 2 février 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

♦ **Actualités du Président**

Réforme des retraites : sujet d'actualité suspendu à la décision du Conseil Constitutionnel

- Rappel des principales mesures qui vont impacter le régime de base de la CAVEC.
- Mise en place d'un « Superbrut » comme assiette des cotisations sociales des indépendants (PLFSS de 2024)

Objectifs affichés principalement :

Simplifier le calcul des cotisations et des contributions sociales des TI,
Parvenir à une équité contributive entre les TI et salariés,
Objectif de stabilité des prélèvements,
Renforcer le niveau des pensions des TI.

Jean-Luc Chevy : la réforme s'inscrivait au départ dans le cadre du régime universel, pour finir, le texte a été supprimé.

Alain Rolland : dans la prochaine newsletter de la Fédération, il faudra informer les retraités du travail fait par la CAVEC.

Effectif des associations

- Rappel des règles de calcul des effectifs
- Commentaires des statistiques présentées sur les 2 derniers exercices :
 - + effectif des associations : impact non négligeable de l'envoi de la circulaire : 225 nouvelles adhésions

+ l'âge des adhérents : les nouveaux adhérents sont beaucoup plus jeunes mais repartent très vite (60/70 %)
d'où une réflexion à entreprendre pour les fidéliser et importance de travailler sur la communication,
YAPLA et WIX sont de bons outils mais ne pas oublier le contact physique qui reste très important : organiser un pot d'accueil des nouveaux adhérents comme à Paris et à Lyon.

♦ Les offres de service d'ECR (rappel)

Alain Rolland : les offres de service permettent de capter un certain nombre d'adhérents. Peut-être serait-il opportun pour les associations de refaire le point sur les différentes offres auprès de leurs adhérents.

Les associations doivent respecter les engagements pris par la Fédération à savoir notamment, l'envoi d'au moins un mail par an à chaque adhérent rappelant les différentes offres et faire remonter l'information auprès de la Fédération.

Une revue de ces offres est faite en conseil.

Constats : multiplicité des offres (Jean-Paul Moinard) mais ce sont toujours les mêmes qui participent aux activités.

Alain Rolland : l'objectif de la CNRPL dont ECR est membre, est de développer les partenariats (Audika, Mutualia), représentant un grand nombre de professions libérales, elle est mieux placée pour les négocier.

Les mutuelles santé

- Objectif : donner le choix à nos adhérents à un prix abordable d'une mutuelle collective
- Notre rôle : informer nos adhérents mais en aucun cas les conseiller.

+ VIA SANTE (détail pages 12 à 15 du diaporama)

Le diaporama rappelle :

que les affiliés ont la possibilité de rester dans l'ancien contrat avec une augmentation de 20 %

ou

de basculer dans le nouveau contrat (tarifs communiqués pour les 4 options en fonction de l'âge, le conjoint s'inscrivant en fonction de son âge)

Cependant, nous n'avons pas encore la liste des correspondants dans les régions.

+ MUTUALIA (détail pages 16 à 18 du diaporama)

Accord par l'intermédiaire de la CNRPL depuis le 1^{er} janvier 2021.

Propositions de 4 niveaux de cotisations en fonction des besoins de couverture de chacun et non en fonction de l'âge

Pour contracter avec la mutuelle, l'adhérent doit produire une attestation de son association régionale.

Aucun retour sur le nombre de nos adhérents qui a rejoint la mutuelle. Les associations devraient tenir un registre de ceux qui leur demande une attestation, mais ce n'est pas néanmoins la certitude qu'ils aient finalement contracté.

- + **Offre Audika** (page 19 du diaporama)
Alain Rolland : le coût d'une prothèse auditive est de l'ordre de 3.5 à 4000 euros (jusqu'à 5000€ pour la dernière génération d'aides auditives), la réduction pouvant être de l'ordre de 1000 euros est loin d'être négligeable.
 Audika est partenaire de la CNRPL
 Partenariat renouvelé jusqu'au 31/12/2023
 Bilan auditif gratuit sans limite de date, promotion à certaines périodes et attestation à délivrer par les associations régionales aux adhérents qui sollicitent le bénéfice du partenariat.
 Aucun retour pour l'instant sur ceux qui en ont bénéficiée.

- + **Offre Thalazur** (page 20 du diaporama)
 Convention renouvelée jusqu'au 31/12/2023
 Attestation à produire à la réservation et/ou à l'arrivée dans l'établissement, code à communiquer à l'adhérent.
 Campagnes de super-promotion trop courtes, on n'a pas le temps d'avertir les adhérents
 Madame Cécile Caus-Didier est notre nouvelle interlocutrice en remplacement de Madame Marie-José Varin.

- + **Thierry Leprince** : nous travaillons avec l'agence de voyage CELTEA. Il propose d'explorer les possibilités de partenariats.

- + **Offre Francis Lefebvre** (pages 21 à 23 du diaporama)
 Accord concrétisé le 23 mars 2023 avec un coût annuel de 2214 euros TTC concernant le Mémentis fiscal et le Mémentis Successions/Libéralités,
 Rappel de la procédure proposée page 22, procédure qui sera transmise aux adhérents. Chaque adhérent devra verser une participation de 10 euros.
 Envoi mensuel des statistiques à Alain Rolland.

- + **Le DPR** (page 24 du diaporama)
 La refonte de l'application est en cours, afin de la moderniser (avec maintien de l'outil Excel), devrait être finalisée avant l'été.
 Simplification de certaines pages difficilement compréhensibles a été faite
 Approche d'une image du patrimoine global intégrée.

- + **Le club « ECR Copro** (page 25 du diaporama)
 Objectif : fournir à nos adhérents des informations pratiques pour contrôler le fonctionnement des copropriétés. (informations essentielles à regarder, rôle du conseil syndical...)
 Constitué à Paris, le responsable du club est Jean-Pierre Monnot. Il souhaite avoir un espace dans le nouveau site de Paris et l'animer au niveau national. Certains adhérents de régions hors Paris y participent déjà.
 Le conseil est favorable au développement de cette offre. Une fois monté en puissance à Paris, il sera décliné au sein de la fédération.

- + **Conférence sur le CHAT GPT**
Jean-Paul Moinard organise le 23 mai 2023 de 14 h à 17 h en présentiel et en Visio une conférence sur ce thème. Dans le but de mutualiser cette offre, il demande de

lui communiquer la liste des adhérents des associations intéressés avec leur adresse mail afin de leur envoyer le lien de connexion.

+ **Newsletter ECR** : programmée en juin en principe

Jean-Luc Chevry : piste à explorer : le domaine culturel, Conférences à diffuser
Michèle Rahier/ Alain Rolland : A Paris, des webinaires d'un musée ou d'une exposition sont faits régulièrement

+ **Réunion coaching mémoire le 5 juin 2023 à Paris au CRO**

Alain Rolland : Pour faire le point sur le coaching dans les régions. Un questionnaire sera adressé à tous les responsables du coaching ou à l'administrateur ECR en cas d'absence de responsable.

En Bourgogne une formation des nouveaux coachs est prévue.

En Pays de Loire : formation annuelle des coachs financée par l'Ordre

En Rhône Alpes : rencontre avec les coachs.

Rappel : une convention tripartite, validée par le CNOEC, est établie entre le candidat coaché, l'Ordre et l'association.

◆ **Situation financière au 31 mars 2023 (Thierry Leprince)**

- Toutes les associations ont versé leur cotisation dans les délais,
- Coût du CA du 2/02/2023 : 6 232 euros
- Honoraires : solde étude de l'avocat et acompte sur le développement du DPR
- Abonnements : 2 210 dans le cadre de l'abonnement 2023 Francis Lefebvre

◆ **RGPD (règlement général sur la protection des données)**

Le point est fait sur la consultation dont le coût est de 6000 euros. Alain Rolland indique que la marque ECR n'a pas été déposée, il serait opportun de le faire. Le conseil d'administration donne son accord pour le dépôt de la marque (coût de 1500 à 2000€).

Partenariat entre la Fédération et la CAVEC

A ce jour, la CAVEC n'a rien prévu pour les retraités. Elle propose que nous lui précisions nos besoins.

Dans le cadre du partenariat CAVEC et Fédération ECR :

- la Fédération pourrait être considérée comme sous-traitante de la CAVEC dans ses missions d'intérêt social (à titre gratuit) – cadre contractuel à définir.
- Ces missions ne nécessitent pas le consentement des usagers,

La Circulaire de la Fédération est envoyée à tous les retraités par la CAVEC, la Fédération n'ayant pas accès au fichier.

Thierry Leprince : la CAVEC pourrait envoyer aux adhérents d'une région un courrier de la région concernée.

Alain Rolland : il faut distinguer :

- L'envoi d'un courrier - ce qui nécessite plus de travail qu'un mail et un cout.
- Le problème de l'actualisation du fichier à chaque envoi CAVEC s'il s'agit des adhérents
- S'il s'agit des retraités de la région il n'est pas sur que le directeur accepte un supplément de travail pour ses services.

-

A réfléchir : comment faire avancer l'accès aux fichiers

- **René Bomeri considère** qu'une collaboration saine pourrait s'instaurer au long cours entre la Cavec et la Fédération ECR si nous mettions en place un mécanisme qui ne nécessite que très peu de travail aux permanents de la Cavec tout en procurant un maximum d'efficacité à la Fédération ECR. L'utilisation des fonctionnalités du logiciel ACCESS serait une solution couplée au respect des principes fondamentaux édictés dans le RGPD.
 - Seules les personnes autorisées auraient accès à la base de données. Définition des niveaux d'autorisation appropriés pour les utilisateurs, en limitant l'accès aux données personnelles sensibles uniquement aux personnes nécessaires.
 - Création de formulaires conviviaux dans Access pour faciliter la saisie et la mise à jour des informations des adhérents.
 - Etc.

♦ **Renouvellement des mots de passe sur le site d'ECR** et mise en place immédiate (Bernard Mercier)

♦ **Relations avec la CAVEC et les Institutions**

Relations avec la CAVEC

+ **situation financière au 31/12/2022** (derniers chiffres)

Réserves : 1829 millions d'euros (au 31/12/2020 : 1931 millions d'euros).

+ **charte des assureurs**

Les assureurs de la profession s'engagent à présenter les régimes de la CAVEC

La CAVEC s'engage à donner aux experts comptables des clefs permettant de mieux comprendre les propositions des compagnies d'assurance et mutuelles.

+ **rencontre avec Michel Giordano vers 16 heures.**

Relations avec les autres institutions

+ **CNOEC**

Demande de subvention envoyée le 3 avril 2023

Rendez-vous avec Cécile de Saint Michel le 20 mai 2023

+ **CNCC**

Demande de subvention envoyée le 3 avril 2023

Demande de rendez-vous avec Yannick Ollivier

+ **CNRPL** : CA le 16 mars 2023

Présence aux congrès 2023

+ **ECF 12 et 13 juin au Touquet** : Jean-Paul Moinard, Alain Rolland, Thierry Leprince, Jean-Jacques de Ronchi **et René Bomeri (Nord Pas-de-Calais).**

+ **IFEK 22 et 23 juin à Lyon** (Palais des Congrès) : Françoise Grisvard, Alain Rolland, Alain Chandioix, Thierry Leprince et Bernard Mercier.

+ **CNOEC 78^{ième} congrès du 27 au 29 septembre 2023** à Montpellier au Parc des Expositions sur le thème de la « facture électronique et data » : Thierry Leprince, Alain Chandioix, Jean-Paul Moinard et Alain Rolland.

+ **Les assises à Paris les 7 et 8 décembre à Paris**

♦ **Commission Ecoute Confrères (Bernard Unal)**

Compte rendu d'activités

- Dossier CAVEC concernant une demande d'aide adressé à des confrères suite à leur demande :
 - + le 05/12/2022 : en attente de retour
 - + le 05/03/2023 : en attente de retour
 - + le 01/03/2023 : en attente de retour
 - + le 01/04/2023 : en attente de retour
- Pension de réversion : dossier transmis à la CAVEC : pas de réponse
- Demande d'information sur les mutuelles transmises à ECR

Les dossiers à remplir nécessitent beaucoup de documents. Malgré sa proposition de solliciter l'Association ECR régionale pour une aide, Bernard Unal n'obtient pas de réponse. Si le dossier est adressé à la CAVEC, il n'en est pas informé.

Il sollicitera à nouveau les demandeurs dans les prochains jours. Ce serait bien que la CAVEC autorise le Service Social à partager avec lui les informations.

Michèle Rahier : demande adressée par suite du décès d'un confrère, les réponses sont longues à venir.

Deux constats à évoquer de nouveau avec le président de la CAVEC :

- Peu sollicité lorsque les dossiers sont déposés directement à la CAVEC (action sociale)
- Que fait la CAVEC pour les retraités ? ECR pourrait-elle avoir accès au fichier des retraités ?

♦ **Questions diverses**

- Dossier juridique des associations de la Fédération à compléter : derniers statuts à jour, nom du président et de l'administrateur suppléant à la Fédération
- Prochain conseil d'administration le mardi 20 juin à Paris (75008) aux Salons de l'Etoile, 38, Avenue Friedland.

Le conseil d'administration accueille vers 16H30 Michel Giordano, président de la commission Relations publiques et communication, qui nous présente les faits marquants de la Cavec cette dernière année. Un échange fort intéressant s'établit avec les participants.

La réunion est close à 17 h 30

Alain ROLLAND
Président

Françoise GRISVARD
Secrétaire